

**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (208/2011)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue du Bourdon 100

Identité du demandeur : Colruyt s.a. Monsieur Van Landeghem Filip

Objet de la demande de permis d'urbanisme – n° 16-40121-2011 : le réaménagement d'une partie d'un hall industriel et le changement d'affectation provisoire en surface commerciale avec parking

Zone :

PRAS : zones de forte mixité

Motifs principaux de l'enquête :

application de la prescription particulière 4.2.3° du PRAS (superficie de plancher des commerces comprise entre 200 et 1000 m²)

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 16 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 16 novembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0209/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue de Stalle 276

Identité du demandeur : Monsieur Biter Muhammet Ali

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39849-2011 : **la transformation d'un immeuble à appartements et son extension en toiture**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

le long d'un espace structurant

PRAS : zones d'habitation, le long d'un espace structurant

Motifs principaux de l'enquête :

- *Dérogation à l'art.4 du titre 1 du RRU (profondeur de la construction)*
- *Application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)*
- *Dérogation à l'art.6 du titre 1 du RRU (toiture - lucarnes)*
- *Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)*

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 16 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 16 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0210/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Baron Roger Vander Noot 15

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Van Canghai-Devos Benoit & Stéphanie

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40110-2011 : **l'extension d'une maison unifamiliale**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

PPAS : 9 (AR 20/05/1954)

Motifs principaux de l'enquête :

Application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)

Application de l'article 67 du CoBAT: mesures particulières de publicité (motifs du PRAS) requises dans le PPAS 9 (Quartier de Wansijn)

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 16 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 16 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (211/2011) DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Avenue Oscar Van Goidtsnoven de 35 à 37**

Identité du demandeur : SB X-Treme s.a. Monsieur Simonis Gerald

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Certificat ou permis d'urbanisme dossier N : 16-39865-2011 : la rénovation d'un immeuble et le construction de 2 nouveaux étages (de 4 à 7 logements) (126/1)

Zone :
PRAS : zones d'habitation et en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.4 du titre 1 du RRU (profondeur de la construction)

dérogation à l'art.5 du titre 1 du RRU (hauteur de la façade avant)

application de la prescription générale 0.9. du PRAS (clause de sauvegarde)

dérogation à l'art.13 du titre 1 du RRU (maintien d'une surface perméable)

application de la prescription particulière 2.2. du PRAS (superficie de plancher des activités productives et des superficies de bureaux comprise entre 250 et 500 m²)

application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 16 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 16 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

A Uccle, le 17/10/2011.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0212/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue des Sept Bonniers 44

Identité du demandeur : Monsieur et Madame IMBERT - CHARLES

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40031-2011 : **le réaménagement d'une maison et la construction d'une extension en façade arrière**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

Dérogation à l'art.4 du titre 1 du RRU (profondeur de la construction)

Dérogation à l'art.6 du titre 1 du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 16 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 16 novembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0213/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME EN VUE DE LOTIR

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue du Manoir de 49 à 51
Avenue Kamerdelle

Identité du demandeur : SAKIVIT s.a. Madame Colart Claude

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : PL-524-2011: **permis de lotir pour trois lots (division de deux parcelles)**

Zone :

PRAS : zones d'habitation et de protection d'un bien classé

en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

Motifs principaux de l'enquête :

- Application de la prescription générale 0.5. du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m²)
- Dérogation à l'art.8 du titre 1 du RRU (hauteur - constructions isolées)
- Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 16 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 16 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0214/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Molière 270

Identité du demandeur : Monsieur Lang Patrick

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40057-2011 : **la transformation d'un hôtel de maître**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

Dérogation à l'art.4 du titre 1 du RRU (profondeur de la construction)

Dérogation à l'art.13 du titre 1 du RRU (maintien d'une surface perméable)

Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 16 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 16 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0215/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 964

Identité du demandeur : Monsieur DZILJAGA Rexhep

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39742-2010 : **l'extension d'un commerce par la construction de 2 niveaux d'appartements (2 logements) - PERMIS MIXTE ET LIMITROPHE (commune de Bruxelles)**

- Permis d'environnement : 8764 : **dépôt de liquides inflammables**

Zone :

PRAS : Zone d'habitation

en liseré de noyau commercial

le long d'un espace structurant

PPAS : Quartier du Vert Chasseur, PPAS n° 30bis, A.G. du 10/03/1994

Motifs principaux de l'enquête :

Application de l'art. 124 du COBAT (MPP à la demande de l'IBGE dans le cadre d'un permis mixte)

Application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)

Application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (modification ou extension des projets figurants à l'annexe a ou à l'annexe b déjà autorisés, réalisés ou en cours de réalisation, qui peut avoir des incidences négatives importantes sur l'environnement)(modification ou extension ne figurant pas à l'annexe A)

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 23 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 23 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0216/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Emile Regard 7

Identité du demandeur : Monsieur et Madame EL-SAIFI - DAOUST

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40027-2011 : **l'extension, limitée au rez-de-chaussée, en façade arrière d'un immeuble de 3 logements**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

Dérogation à l'art.4 du titre 1 du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 23 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 23 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0217/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 731

Identité du demandeur : Monsieur Kazi Azizur Rahman

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40116-2011 : **le changement d'affectation en surface de commerce pour alimentation générale de jour et de nuit**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

en liseré de noyau commercial

le long d'un espace structurant

Motifs principaux de l'enquête :

Application du Règlement Communal sur l'ouverture de certains commerces

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 23 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 23 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0218/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Victor Allard 088

Identité du demandeur : Windbag sprl c/o M. Dallemagne

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39672-2010 : **l'aménagement des bureaux dans un hangar existant avec transformation, la création d'un cabanon de sortie sur la toiture et la pose d'une éolienne à axe vertical.**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 23 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 23 novembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0219/11) RECTIFICATIF DATE COMMISSION DE CONCERTATION

Demande mixte de permis d'urbanisme et de permis d'environnement - classe 1B

Adresse du bien : **Rue Groeselenberg 57**
Identité du demandeur : Beaufort House s.a.

Objet de la demande (nature de l'activité principale) : Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40090-2011 : **la reconversion de la clinique des 2 Alice en immeuble résidentiel de 127 logements et maintien d'un équipement d'intérêt collectif et de service public** et permis d'environnement n°8.863 : **165 emplacements (de parking en sous-sol)**.

Périmètre et zone : PRAS : zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) ;
- application de la prescription particulière 8.2. du PRAS (affectation possible en logements et en commerces de taille généralement faible qui constituent le complément usuel et l'accessoire de ces zones) ;
- application de la prescription particulière 8.3. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant) ;
- dérogation à l'art.8 du titre 1 du RRU (hauteur - constructions isolées) ;
- application de l'art. 124 du COBAT (MPP à la demande de l'IBGE dans le cadre d'un permis mixte) ;
- application de l'art. 147 du COBAT : demande soumise à rapport d'incidence (garages, emplacements couverts où sont garés des véhicules à moteur (parcs de stationnements couverts, salles d'exposition ...) comptant de 25 à 200 véhicules automobiles ou remorques) ;

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 16 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 16 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le Secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH.

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS.

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER.

**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (220/11)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Avenue Hamoir 31**

Identité du demandeur : **Ecole Amélie Hamaide** Madame Jooris Karine

Objet de la demande permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40133-2011 : le remplacement des châssis du bâtiment principal et la création d'un escalier entre le sous-sol et l'extérieur

Zone :

PRAS : zones d'habitation

PPAS n° 50 - Quartier Hamoir-Observatoire (AGRBC 27 mai 1999) (zone d'équipement)

Motifs principaux de l'enquête :

art. 8.0 du PPAS 50 (Quartier Hamoir-Observatoire): transformation, agrandissement ou reconstruction d'un immeuble en zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public du PPAS

art. 15.2.1 du PPAS 50 (Quartier Hamoir-Observatoire): demande de certificat, permis d'urbanisme ou de permis de lotir portant sur un immeuble remarquable et exceptionnel repris comme tel au PPAS.

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 23 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 23 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0221/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue des Chênes 56

Identité du demandeur : Res Familiaris SC s.p.r.l. Monsieur Dubuisson Olivier

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40120-2011 : **la démolition d'une villa (1956) et la construction d'une habitation 4 façades**

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

Motifs principaux de l'enquête :

Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 23 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 23 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0222/11) DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Rue Victor Allard 86**

Identité du demandeur : **Monsieur et Madame Tyteca-Van Meerbeek Cédric & Valérie**

Objet de la demande permis d'urbanisme N° 16-40108-2011 : l'extension pour une maison unifamiliale

Zone :

PRAS : zones d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.12 du titre 1 du RRU (aménagement des zones de cours et jardins)

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 23 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 23 novembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (223/11) DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Avenue De Fré 253**

Identité du demandeur : **Messieurs DUMONT Charles-Henry et Maxence**

Objet de la demande permis d'urbanisme N° 16-40047-2011 : l'aménagement d'une aire de stationnement, d'un portail d'entrée à rue et l'abattage et la plantation d'un acacia

Zone :

PRAS : zones d'habitation, le long d'un espace structurant

PPAS : PPAS N° 50 HAMOIR-OBSERVATOIRE - AGRBC du 27 mai 1999

Motifs principaux de l'enquête :

art. 13.0 du PPAS 50 (Quartier Hamoir-Observatoire): modification de limite d'une zone de protection d'arbres du PPAS

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 23 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander **par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 23 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (224/11) DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Avenue Maréchal Ney 42**

Identité du demandeur : **Monsieur et Madame Steinfeld Muriel et Phillippe**

-Objet de la demande permis d'urbanisme N° 16-39999-2011 : construire une piscine avec pool-house

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS N° 48bis et ter Quartier Sud/Est (AGRB du 10 juin 1993)

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un PPAS)

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 23 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par **écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 23 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0225/11)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Rue Edith Cavell 238**

Identité du demandeur : Pretnet Services a.s.b.l. - Monsieur Gregoire Philippe

Objet de la demande (nature de l'activité principale) : permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40134-2011 : le changement d'affectation d'un logement en un équipement d'intérêt collectif

Périmètre et zone : PRAS : zones d'habitation

PPAS : 51 - Quartier Floride/Langeveld (AR 15/04/1988)

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement) ;

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011 au 31/10/2011 inclus**.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mercredi 16 novembre 2011 (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée:

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le mercredi 16 novembre 2011. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH.

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS.

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER.

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (226/11) DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Avenue Jacques Pastur 46**

Identité du demandeur : **Monsieur et Madame Bernard-Navet**

Objet de la demande de permis d'urbanisme N° 16-40087-2011 : l'aménagement des combles et la création d'une terrasse

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : PPAS n°48 bis & ter - QUARTIER SUD-EST - AGRB du 10 juin 1993

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.4 du titre 1 du RRU (profondeur de la construction)

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011** au **31/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 23 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par **écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 23 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0227/11) AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Rue Xavier De Bue 67 / Rue des Fidèles 24**

Identité du demandeur : GOVEST sa c/o M. Harry Van Namen

Objet de la demande (nature de l'activité principale) : permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40124-2011 : la transformation d'une maison en 3 appartements, l'extension d'un espace commercial existant (Rue Xavier De Bue) et la construction un bâtiment comportant 1 appartement (Rue des Fidèles).

Périmètre et zone : PRAS : zones d'habitation, en liseré de noyau commercial

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.4 du titre 1 du RRU (profondeur de la construction) ;
- dérogation à l'art.6 du titre 1 du RRU (toiture - hauteur) ;
- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) ;
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) ;

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011 au 31/10/2011 inclus.**

La réunion de la commission de concertation est fixée au mercredi 23 novembre 2011 (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée:

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le mercredi 16 novembre 2011. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH.

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS.

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER.

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0228/11)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Rue Papenkasteel 14**

Identité du demandeur : Monsieur Haardt Raimondo

Objet de la demande (nature de l'activité principale) : permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40079-2011 : l'extension du volume de toiture et l'aménagement du grenier

Périmètre et zone : PRAS : zones d'habitation

PPAS : 29bis - Quartier Clijveld - AGBC du 12/07/2007

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas) ;

L'enquête publique se déroule du **17/10/2011 au 31/10/2011 inclus.**

La réunion de la commission de concertation est fixée au mercredi 16 novembre 2011 (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée:

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **31/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le mercredi 16 novembre 2011. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 17/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH.

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS.

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER.